



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2025-026

05 août 2025

OBJET : ARRETE DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE DE REMPLACEMENT D'ENSEIGNE

DOSSIER N° AP 023021 25 X0001 U2301
DATE DE DEPOT : 08/07/2025
DEMANDEUR : M VERDEYME PHILIPPE
ADRESSE : 12B PLACE DE LA REPUBLIQUE 23210 BENEVENT L'ABBAYE
PARCELLE : AB 0216
POUR REMPLACEMENT D'ENSEIGNE

Vu la déclaration préalable reçue le 08 juillet 2025 de Monsieur VERDEYME Philippe demeurant 12B Place Saint Barthélémy 23210 Bénévent l'Abbaye ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le remplacement de l'enseigne
- Sur un terrain cadastré AB 0126 12B Place Saint Barthélémy 23210 Bénévent l'Abbaye ;

Vu l'article L2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 3 juin 2013, et en particulier les dispositions du règlement de la zone U1 qui s'y applique ;

Vu la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la création du Site Patrimonial Remarquable de Bénévent l'Abbaye approuvée le 7 février 2023 par délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg ;

Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 22 juillet 2025 ;

Considérant que l'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

ARRETE

ARTICLE 1

Il n'est pas fait opposition à l'autorisation préalable d'enseigne

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250805-MAARE2025026-AR
Date de télétransmission : 05/08/2025
Date de réception préfecture : 05/08/2025



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NOUVELLE AQUITAINE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de la Creuse**

Dossier suivi par : DUBOSCLARD Marie-Laure

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 023021 25 X0001 U2301

Adresse du projet :12B PLACE SAINT BARTHELEMY 23210
BENEVENT L ABBAYE

Déposé en mairie le : 08/07/2025

Reçu au service le : 11/07/2025

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

VERDEYME PHILIPPE

12B PLACE SAINT BARTHELEMY
23210 BENEVENT L'ABBAYE

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Gueret

Signé électroniquement
par Christelle DUPAS
Le 22/07/2025 à 10:47

**L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Christelle DUPAS**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250805-MAARE2025026-AR
Date de télétransmission : 05/08/2025
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Creuse - 14 Avenue Louis Laroche, 23000 GUERET - 05 55 52 11 52 -
udap.creuse@culture.gouv.fr